



## *Extrait du Procès-Verbal des Délibérations du Conseil Municipal*

L'an deux mille seize et le jeudi 3 novembre, à dix-huit heures cinquante deux,  
Les membres du conseil municipal de Morne-À-L'eau, convoqués le 24 octobre 2016, se sont réunis en la maison commune et sous la présidence de Monsieur Philipson FRANCFORT, Maire de la Commune de Morne-À-L'eau.

**Etaient présents (24):** Monsieur Philipson FRANCFORT, Madame Victoire JASMIN, Monsieur Edouard FRANCIETTA, Madame Nita FOUCAN, Monsieur Edmond MARCEL, Monsieur Patrice RESEDEDANT, Madame Michelle MAKAI-A-ZENON, Monsieur Judex LACLOSSE, Madame Annette PRESSE, Madame Florise CANVOT-VINCENT, Madame Dolorès BELAIR, Madame Laure PHAETON, Madame Marie-Chantale SAINT-SAUVEUR, Monsieur Patrick CORNELIE, Monsieur Aurel MIRRE, Monsieur José ADELAÏDE, Monsieur Saint-Hilaire DELOUMEAUX, Monsieur Klébert BLANCHE-MARIE, Madame Sabrina GARES, Monsieur Léonard JERUL, Monsieur Joubert LUCE, Monsieur Jean DARTRON, Madame Annick VANONY, Madame Roselyne CARDOVILLE.

**Etaient Excusés (02):** Monsieur Ketty LABUTHIE, Madame Marcienne LORMEL-ARPEHAD.

**Etaient représentés (04):** Monsieur Favrot DAVRAIN, Monsieur Jean BARDAIL, Madame Nadia NEGRIT, Madame Monique DELMESTRE.

**Etaient absents (03):** Madame Sandra MANETTE, Madame Marie-Christine NANNETTE, Monsieur Georges HERMIN.

Conformément à l'article L2121-15 du Code général des collectivités territoriales, Monsieur Patrice RESEDEDANT a été désigné pour assurer le secrétariat.

Nombre de membres composant le Conseil Municipal : 33

Monsieur le Maire, ayant constaté la régularité de la procédure, est passé à l'examen de l'ordre du jour qui appelait notamment :



## Délibération n°10-11-2016

### Validation des tarifs des stages sportifs spécifiques pendant les petites vacances scolaires dans le cadre de la carte Pass Sport.

Depuis 5 ans, la collectivité a mis en place la carte Pass Sport. Elle permet à son bénéficiaire de profiter d'un large panel d'activités (gratuites ou à coûts réduits) organisées par la Direction des Affaires Sportives. Ces animations sont encadrées par des éducateurs diplômés du service et sont à destination des enfants, des étudiants, des adultes et des séniors.

Cette saison, la collectivité souhaite accueillir un effectif de 50 enfants, 30 étudiants, 100 adultes et 20 séniors. Pour ce faire, des activités diverses et variées seront proposées, notamment de la zumba, du fitness, de la gym pour les séniors, de la voile, du kayak, du sport après l'école (le mercredi de 11h à 13h pour 3 écoles primaires de la commune) et de l'accueil de loisirs.

Concernant les accueils de loisirs organisés durant les petites vacances scolaires (par la DETL), ils seront remplacés par des stages spécifiques à caractère sportif **de 3 ou 4 jours en journée continue. Une participation sera demandée aux parents pour un montant de 40€/ enfants pour les titulaires de la carte Pass sport et de 50€/ enfants pour les autres.**

L'accueil de loisirs « Tickets Sport » du mois de juillet sera maintenu avec un tarif préférentiel pour les titulaires de la carte Pass Sport comme les années précédentes.

Concernant l'animation sport organisée le mercredi après l'école, une sortie sera organisée chaque trimestre de 11 heures à 18 heures autour de la thématique sportive du cycle en cours. Une contribution financière de **20€ (repas compris)** sera demandée aux parents qui souhaitent que leur enfant participe à cette sortie.

Enfin cette saison, l'animation sportive « **Rendez vous - An nou swé** », qui se déroule traditionnellement durant le mois de juillet, sera proposée **tous les premiers vendredis du mois de 18h à 20h30**. Cette animation visant à développer le sport de masse est ouverte, non seulement aux titulaires de la carte Pass Sport, mais également à l'ensemble de la population. Elle est organisée en étroite collaboration avec les associations de la commune et s'appellera désormais « **PASS AN NOU SWE** ».

Cette animation sportive populaire sillonnera les différentes sections jusqu'au mois de juillet 2017.

## LE CONSEIL MUNICIPAL,

**Vu le Code Général des Collectivités Territoriales,  
Où l'exposé du Maire,  
Et après en avoir délibéré,**

### DECIDE :

**Article 1<sup>er</sup>** : d'approuver la programmation de la carte Pass Sport ainsi présentée ci-dessus ;

**Article 2** : de fixer les frais d'inscription aux stages sportifs des petites vacances scolaire à un montant total de 40€/ enfant (pour les titulaires de carte Pass Sport) et à 50€/enfant (pour les non titulaires de la carte) ;

**Article 3** : de fixer les frais d'inscription à la sortie proposé chaque trimestre après l'école le mercredi à 20 euros/ enfant ;

**Article 4** : d'approuver la programmation de la manifestation « Pass An nou swé » ;

**Article 5** : Monsieur le Maire, Madame la Directrice Générale des Services sont chacun chargés, en ce qui les concerne, de l'application de la présente décision.

**Ainsi délibéré et adopté à la majorité des membres du Conseil Municipal**

**Pour expédition certifiée conforme  
Fait à Morne-À-L'eau, le 7 novembre 2016,**

Le Maire,

  
Philipson FRANCFORT

*Acte rendu exécutoire après envoi au contrôle de légalité*

Le... 09/11/2016 .....

*Formalités de publicité*

Effectuées le... 10/11/2016

*La présente délibération peut faire l'objet d'un recours pour excès de pouvoir dans le délai de deux mois à compter de sa publication, devant le tribunal administratif de Basse-Terre.*

